SANITIZER[®]

Gel Hydroalcoolique pour les Mains fabrication Française.

Luttez contre les infections et les risques de propagation. Utilisez Sanitizer® plusieurs fois par jour. Sanitizer® est l'arme indispensable pour prévenir les risques de contamination et combattre efficacement les virus.



Le fabricant Français qui s'engage pour Vous.

Les produits désinfectants de MP hygiène[®] respectent la réglementation européenne relative aux produits biocides ainsi que les spécificités françaises : Les substances actives désinfectantes, qui apportent l'efficacité du produit, sont autorisées : l'éthanol fait partie du programme de revue des substances actives biocides et l'alcool isopropylique est approuvé.

L'efficacité du produit SANITIZER[®] est prouvée par les tests effectués par des laboratoires indépendants selon des protocoles européens normés. Ainsi, les produits sont efficaces contre les bactéries, les levures et les virus (EN 14476 + A2 Activité Virucide : spectre limité (adénovirus et norovirus murin) en 30s, TGEV virus, SARS-CoV-2 (Coronavirus) en 30s).

Le temps d'action minium du produit validé dans ces tests est de 30s.

L'étiquettage respecte le CLP (règlement européen de classification et d'étiquetage des produits chimiques) et le règlement biocide.

La fiche de données de sécurité est conforme aux dernières modifications du règlement européen REACH 1907/2006_2015/830.

Testé, formulé et Fabriqué en France par MP HYGIENE®

TESTS HOMOLOGUÉS PAR UN LABORATOIRE EXTÉRIEUR. LÉGISLATION : PRODUIT ENREGISTRÉ SUR LES PORTAILS SYNAPSE ET ANSES. RÈGLEMENT (UE) N°528/2012 RELATIF AUX PRODUITS BIOCIDES N° INRS : 226259 / N° ANSES : 63245.





Fabricant français et responsable Hygiene products manufacturer Utilisez SANITIZER[®] pour lutter contre les infections. Activité virucide selon la norme EN 14476. EN 14476+A2Activité Virucide : spectre limité (adénovirus et norovirus murin) en 30s, TGEV virus, SARS-CoV-2 (Coronavirus) en 30s. Le positivisme responsable à la Française.

Produits

Fabrication

Mode de vie

Contact





Produits



SANITIZER®

CONFORME AUX NORMES

SANITI

SANITIZER

BACTÉRICIDE EN 1276 / 30 SEC EN 13727 / 30 SEC EN 1500 / 2×30 SEC (TRAITEMENT HYGIÈNIQUE DES MAINS)

LEVURICIDE

EN 1275 / 30 SEC EN 1650 / 30 SEC EN 13624 / 30 SEC

VIRUCIDE

EN 14476 + A2 ACTIVITÉ VIRUCIDE : SPECTRE LIMITÉ (ADÉNOVIRUS ET NOROVIRUS MURIN) EN 30S, TGEV VIRUS, SARS-COV-2 (CORONAVIRUS) EN 30S

FONGICIDE EN 13624 / 60 SEC





SANITIZER[®]



CONFORME AUX NORMES

BACTÉRICIDE

EN 1276 / 30 SEC EN 13727 / 30 SEC EN 1500 / 2×30 SEC (TRAITEMENT HYGIÈNIQUE DES MAINS)

LEVURICIDE

EN 1275 / 30 SEC EN 1650 / 30 SEC EN 13624 / 30 SEC

VIRUCIDE

EN 14476 + A2 ACTIVITÉ VIRUCIDE : SPECTRE LIMITÉ (ADÉNOVIRUS ET NOROVIRUS MURIN) EN 30S, TGEV VIRUS, SARS-COV-2 (CORONAVIRUS) EN 30S

FONGICIDE

EN 13624 / 60 SEC

Produits

LINGETTES DÉSINFECTANTES IMPRÉGNÉES DE SOLUTION HYDROALCOOLIQUE POUR LES MAINS, OBJETS ET SURFACES

Utilisez les lingettes désinfectantes SANITIZER[®] pour lutter contre les infections.

Des lingettes haute efficacité, douces et agréables au toucher.

Détruit 99,9% des virus et des bactéries

SPÉCIALEMENT CONÇUES POUR DÉSINFECTER RAPIDEMENT LES MAINS, LES SURFACES ET LES OBJETS À LA MAISON, AU BUREAU OU À L'EXTÉRIEUR. (poignets, transports en commun, cuvettes de toilettes, téléphones, etc.).





-Fabrication-



Le fabricant Français qui s'engage pour Vous.

Les produits désinfectants de MP hygiène[®] respectent la réglementation européenne relative aux produits biocides ainsi que les spécificités françaises : Les substances actives désinfectantes, qui apportent l'efficacité du produit, sont autorisées : l'éthanol fait partie du programme de revue des substances actives biocides et l'alcool isopropylique est approuvé.

L'efficacité du produit SANITIZER[®] est prouvée par les tests effectués par des laboratoires indépendants selon des protocoles européens normés. Ainsi, les produits sont efficaces contre les bactéries, les levures et les virus (EN 14476 + A2 Activité Virucide : spectre limité (adénovirus et norovirus murin) en 30s, TGEV virus, SARS-CoV-2 (Coronavirus) en 30s).

Le temps d'action minium du produit validé dans ces tests est de 30s.

L'étiquettage respecte le CLP (règlement européen de classification et d'étiquetage des produits chimiques) et le règlement biocide.

La fiche de données de sécurité est conforme aux dernières modifications du règlement européen REACH 1907/2006_2015/830.



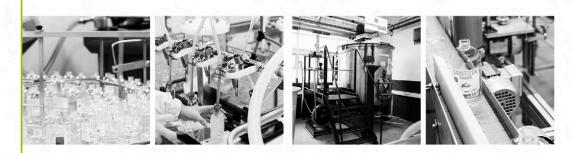








Testé, formulé et Fabriqué en France par MP HYGIENE®



TESTS HOMOLOGUÉS PAR UN LABORATOIRE EXTÉRIEUR. LÉGISLATION : PRODUIT ENREGISTRÉ SUR LES PORTAILS SYNAPSE ET ANSES. RÈGLEMENT (UE) N°528/2012 RELATIF AUX PRODUITS BIOCIDES N° INRS : 226259 / N° ANSES : 63245.

Mode de vie

SANITIZER°

Le positivisme à la Française.

Sanitizer® répond aux préconisations de l'Anses¹. L'Anses préconise des gels hydroalcooliques entre 60 et 80% d'éthanol.

SANITIZER® est à 67,1% d'ethanol et 3,3% d'isopropanol.

SANITIZER[®] contient donc plus de 70% d'alcool ce qui justifie son entière efficacité dans notre contexte actuel.

Testé, formulé et Fabriqué en France par MP HYGIENE®

TESTS HOMOLOGUÉS PAR UN LABORATOIRE EXTÉRIEUR. LÉGISLATION : PRODUIT ENREGISTRÉ SUR LES PORTAILS SYNAPSE ET ANSES. RÈGLEMENT (UE) N°528/2012 RELATIF AUX PRODUITS BIOCIDES N° INRS : 226259 / N° ANSES : 63245.

















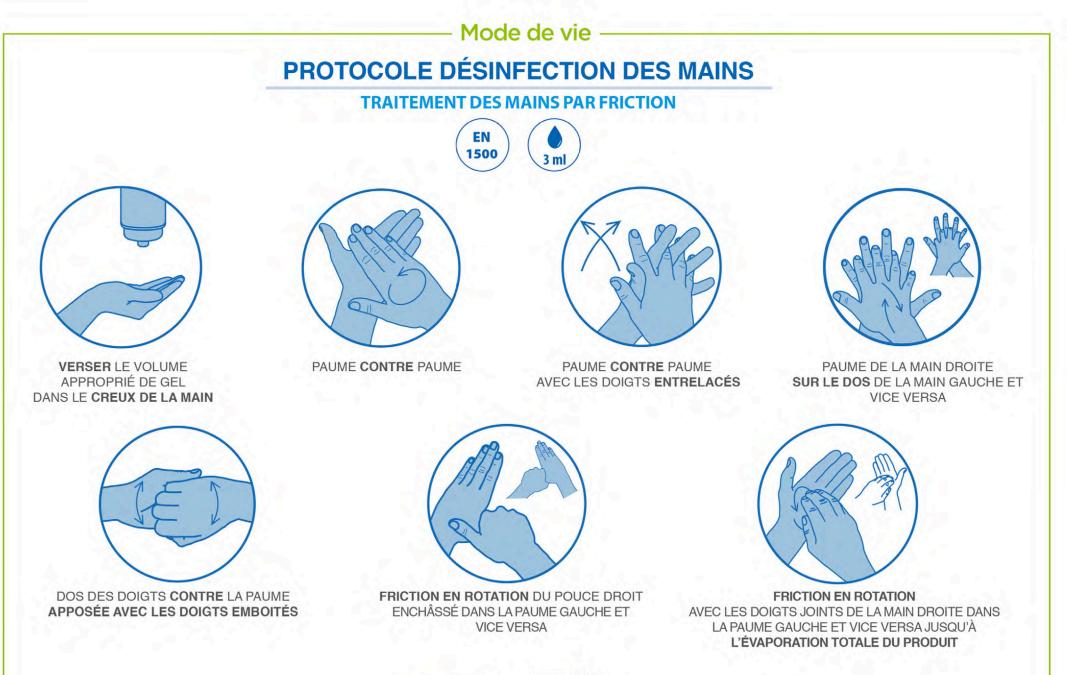
Mode de vie

D'où provient votre gel hydro alcoolique ? Est-il aux normes ?

Les produits désinfectants sont déclarés en France :

Sur **SYNAPSE** : la composition est déclarée auprès de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité).

Sur **SIMMBAD** : le produit est inventorié comme biocide auprès de l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail).







Contact ·

SANITIZER[®]

Entreprise française et familiale







- **+** 33(0)4 75 33 75 00
- contact@mphygiene.com
- **4** 119 Rue de Soras 07340 Davézieux
- @ www.sanitizer-france.com

SANITIZER-FRANCE.COM

Une marque du groupe

